



TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 - Décision d'affectation

Afin de pouvoir assurer un suivi de votre versement, merci de bien vouloir nous adresser une copie par mail à l'adresse suivante : taxeapprentissage@cipen.fr

Entreprise :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
N°SIRET :	Code NAF :

Votre OCTA (Organisme collecteur de Taxe d'Apprentissage) :

Votre cabinet comptable :

Vous souhaitez faire bénéficier les écoles du CIPEN-CCI PA, de votre Taxe d'Apprentissage 2017, merci de compléter et retourner le dit-document (à joindre impérativement avec le bordereau de TA) à votre OCTA ou à votre service comptabilité.

Nos écoles sont habilitées par la préfecture des Bouches du Rhône à percevoir la TA :

- Affecter la totalité de ma taxe d'apprentissage aux écoles du CIPEN-CCIPA
- Affecter le solde de ma taxe d'apprentissage à une ou aux écoles du CIPEN-CCIPA

Etablissements CIPEN	Habilitations	Montant (Préciser le montant ou cocher)
CFAIM Annexe PFC – IRA CCI Arles 12, Chemin du Temple ZI Nord 13200 ARLES N°UAI 0133837A	QUOTA	
MoPA – Arles 2, rue Yvan Edouard 13637 ARLES Cedex N°UAI 0133925 W	HORS QUOTA Catégorie B	
CCI Point A – Arles Avenue Division France Libre BP 10039 - 13633 ARLES cedex	HORS QUOTA (Activités complémentaires)	

Article 6241-2 du code du travail :

- Le **Quota** est dédié au **financement du CFA ou section d'apprentissage (UFA) dans lequel l'apprenti est inscrit**. En cas **d'absence d'apprenti**, l'entreprise peut affecter le **quota disponible au CFA de son choix**.
- Le **Hors quota** (catégorie A et B) est dédié au **financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors cadre de l'apprentissage** (sauf **dérogation** au titre d'un **complément** lorsque les **concours financiers obligatoires** ne sont **pas couverts au titre du quota et/ou CSA**).

Date :

Nom et fonction du signataire

Cachet de l'entreprise et signature

